

## POLITICIENS ET ECOLE : VRAIES INNOVATIONS OU SIMPLE CHANGEMENT ?

Myrta Mariotta, Elena Casabianca

Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana  
Centro innovazione e ricerca sui sistemi educativi  
Piazza San Francesco 19  
CH-6600 Locarno  
Myrta.mariotta@supsi.ch  
Elena.casabianca@supsi.ch

---

**Mots-clés :** Innovation, changement, politiciens, réformes scolaires

**Résumé.** Dans cet article, nous cherchons à représenter la façon dont les politiciens s'occupent de la formation au Tessin, en particulier du point de vue de l'innovation et du changement. Ce travail s'insère dans le cadre du monitoring du système scolaire tessinois et se concentre en particulier sur le domaine de l'innovation et du changement, à travers un indicateur qui concerne, d'un côté, le débat politique et les réformes scolaires et, de l'autre, les innovations actuellement en cours. Cet indicateur se fonde sur l'analyse et la catégorisation des actes du Parlement et du Gouvernement entre 2003 et 2008 et sur celle des réformes et des innovations actuellement en cours aux différents degrés scolaires (primaire, secondaire I et II, secteur de la formation professionnelle, éducation spéciale, tertiaire universitaire). Cet indicateur constitue une nouveauté au Tessin, car, pour la première fois, on essaie de représenter le degré d'innovation et de changement en utilisant des données de type essentiellement qualitatif.

---

### 1. Introduction

Cet article s'insère dans le cadre du monitoring du système scolaire tessinois qui aboutit tous les quatre ou cinq ans à la publication « Scuola a tutto campo – Indicatori del sistema educativo ticinese ». L'ensemble des indicateurs qu'y sont publiés a pour but de produire un cadre relativement clair de l'état de santé de l'école tessinoise afin de la guider de manière attentive et de mieux exploiter les ressources financières et humaines dont elle dispose. De plus, à partir des informations recueillies, il est possible de développer une analyse pertinente du volume de ces ressources pour savoir si elle sont suffisantes, superflues ou insuffisantes pour les objectifs que l'école veut atteindre. Ces indicateurs sont donc des points de référence qui aident à fixer les priorités d'action et qui rendent possible un débat « informé » et démocratique sur l'école, basé sur des données réelles et non pas sur des opinions personnelles. Finalement, ces mêmes indicateurs permettent d'informer l'opinion publique sur l'état de la situation dans le domaine scolaire.

Dans cet article, nous nous concentrerons en particulier sur le domaine de l'innovation et du changement. Le Conseil d'État a en effet souligné dans son « Rapporto sugli indirizzi » de 2003 que l'école doit être capable de s'innover pour faire face aux demandes de la société moderne. La Loi de l'école du 1. février 1990 parle explicitement du rôle novateur de l'école, qui doit expérimenter, promouvoir et contrôler les innovations en matière d'organisation, de plan de formation, de méthodes et de techniques d'enseignement. Dans la littérature, il n'y a pas de définition univoque et consensuelle des termes innovation et changement. Pour les définir nous recourons aux concepts proposées par Michael Huberman (1973) et Françoise Cros (1994, 2001). Le premier auteur souligne que l'innovation a une dimension volontaire, intentionnelle et

planifiée. Selon Cros l'innovation comporte l'introduction d'un *élément nouveau* dans un système déjà structuré ainsi qu'une planification visant l'*amélioration* du système. Le changement, par contre, n'est pas nécessairement considéré novateur, en particulier s'il n'est pas intentionnel ou s'il ne prévoit pas l'introduction de nouveautés. En ce qui concerne les réformes, certains auteurs (Perrenoud, 2004 et Hasseforder, 1972) les considèrent une catégorie « spéciale » d'innovation. Il s'agit d'un changement qui revêt une ampleur plus grande, tant au niveau du contenu (plusieurs éléments novateurs ou de changement qui forment un ensemble) qu'au niveau du système éducatif (au minimum un secteur est concerné dans son ensemble). Ce qui caractérise les réformes, en outre, est le fait qu'elles sont promues par les autorités, qu'elles représentent, avant tout, un acte politique, et qu'elles requièrent un temps assez long pour qu'on en voit les effets.

Pour fournir une idée du degré d'innovation au Tessin, nous avons choisi de rendre compte de la façon dont les politiciens s'occupent de la formation au Tessin, en analysant deux aspects : d'un côté, le débat politique – à travers les actes du Parlement et du Gouvernement de 2003 à 2008, de l'autre les réformes en cours dès l'année scolaire 2003/04 et au début de l'année scolaire 2009/10. Le débat politique représente l'étape de discussion, acceptation et/ou remise en question des innovations et des changements. Cet aspect assume donc une perspective un peu particulière : il fournit une idée de la perception des politiciens par rapport à ce qui devrait ou ne devrait pas changer dans le monde de l'éducation, au lieu de se concentrer sur les changements réellement en cours. Les réformes, par contre, sont la réalisation des innovations et des changements, en partie stimulés par le niveau politique. Ces deux aspects sont donc complémentaires, car si le premier nous donne l'image de ce qui se passe au niveau politique – à travers le débat autour de l'école relativement à l'innovation et au changement, le second nous indique ce qui ressort de ce débat et qui est considéré important pour le système éducatif tessinois.

## **2. Méthode**

Ce travail constitue une nouveauté dans le cadre des indicateurs sur le système éducatif tessinois, car ceux-ci n'avaient jamais été pris dans une perspective politique. La difficulté principale dans ce genre de travail réside dans la tentative de représenter de manière quantitative des données qui sont essentiellement qualitatives. Pour cette raison, cet exercice a été long et difficile, et on ne peut absolument pas exclure y rencontrer des carences et des défauts. Toutefois, nous avons essayé de tracer une piste, qui pourra servir d'orientation si, à l'avenir, on devait répéter ce genre d'analyse.

La méthode adoptée consiste dans la récolte, l'analyse et la catégorisation de la documentation existante et des entretiens avec les responsables de la formation au Tessin. Dans le cas des actes du Parlement et du Gouvernement, nous avons conduit des analyses statistiques descriptives. Dans le cas des réformes, suite à la catégorisation, nous avons créé une sorte de carte qui en représente le niveau géographique (cantonal et national) et le niveau de complexité (un ou plusieurs secteurs de l'éducation touchés par la réforme). Il est important de préciser que, en particulier au niveau cantonal, il existe plusieurs innovations qui ont eu lieu dans la période prise en considération par ce travail, mais qui n'ont pas été examinées pour des questions de limite de la recherche. De ce fait, seulement les innovations qui correspondent à notre définition de réforme ont été prises en compte.

Pour représenter l'activité du Parlement et du Gouvernement du Canton Tessin liée à l'école, et plus particulièrement aux thèmes de l'innovation et du changement, nous avons recueilli les actes du Parlement et du Gouvernement et les initiatives populaires présentés entre mai 2003 et décembre 2008 (législature passée et partie de la législature en cours). Dans une première étape – pour « quantifier » l'activité politique autour du monde de l'éducation – nous avons sélectionné les actes qui d'une manière ou d'une autre touchent au monde de la formation et nous les avons catégorisés selon les principaux thèmes traités<sup>1</sup> et le ou les secteurs de formation concerné/s. Dans

---

1. Chaque acte peut se voir attribué plusieurs thèmes.

une deuxième étape – pour essayer de déterminer le degré de débat sur l'innovation et le changement – nous avons comptés les actes qui traitaient de l'innovation et ceux qui traitaient du changement, selon les critères suivants :

- Actes qui s'occupent d'innovation : l'acte traite de l'introduction d'un élément de nouveauté qui vise explicitement à l'amélioration du système ;
- Actes qui s'occupent de changement : il n'y pas d'élément de nouveauté ou l'intention d'amélioration n'est pas explicitement exprimée ;
- Actes qui traitent de n'importe quel thème, à condition qu'ils se réfèrent au présent (changements ou innovations en cours) ou au futur (innovations ou changements souhaités, demandés, hypothétiques, suggérés, critiqués ou non voulus) ;
- Actes qui se situent à un niveau général, relatifs au système éducatif ou à un degré de formation (par ex. la *Scuola media*, l'école primaire) dans sans ensemble.

Avec cette démarche, l'« importance », ou le « poids » des actes ne sont certes pas les mêmes, mais de toute façon il demeure assez difficile, sinon impossible, d'en rendre compte. En outre, selon la définition d'innovation et de changement adoptée, les actes ont été catalogués sans jugement de valeur : ce qu'une personne ou un parti considère novateur, ne l'est peut être pas pour d'autres personnes ou partis. Il ne faut pas oublier que le but de cette partie de l'indicateur est de montrer le degré de débat autour de l'innovation et du changement, et pas le degré de promotion réelle d'innovation et de changement par le Parlement et le Gouvernement. Les changements réellement en cours sont présentés dans la partie de l'indicateur dédiée aux réformes. Nous avons donc recueilli 236 actes au total qui traitent de la formation, pour un total de 391 thèmes attribués. Les actes sont regroupés en trois grandes groupes : les actes propositifs (initiatives du Parlement, initiatives populaires, motions), les actes « critiques » (interpellation et interrogations) et enfin les actes du Gouvernement, c'est-à-dire les messages. Les thèmes sont regroupés en cinq grandes catégories :

1. Aspects formels : cette catégorie inclut les *aspects structurels*, tels que les questions d'organisation, de règlement, le nombre d'élèves par classe etc ; les aspects liés à la *surveillance*, en tant que demande ponctuelle de prise de position, éclaircissement ou intervention à propos d'événements spécifiques du point de vu formel ; les aspects liés à la *reconnaissance des diplômes*, par exemple par la CDIP, procédures de reconnaissance au niveau institutionnel (par ex. entre Canton et CDIP), reconnaissance des diplômes entre cantons ;
2. Ressources humaines : tout ce qui a à voir avec le personnel, la charge de travail, les conditions des contrats, la gestion du personnel, la formation continue des enseignants, etc.
3. Finances et services : l'aspect des *finances* est abordé explicitement, par ex. une requête de financement ; *l'infrastructure* (les bâtiments, dotation informatique, etc.) ; les *transports publiques* et les *services parascolaires* (par ex. bibliothèque, cantine, etc.) ;
4. Rapport entre les protagonistes du monde de la formation : cette catégorie concerne tant les rapports à l'intérieur du monde de la formation (par ex. la direction d'un institut avec son personnel enseignant), que ceux vers l'extérieur (par ex. les parents, les syndicats, le Grand Conseil etc.), et peut avoir lieu à différents niveaux (par ex. au niveau du bâtiment, du Département, de l'école) ;
5. Aspects de contenu : tout les actes qui discutent de thèmes liés aux aspects *pédagogiques* (contenu et/ou qualité des programmes, activités avec accent éducatif, etc.) ; qui s'intéressent aux *finalités de l'école* (compétences, devoirs, limites de l'école du point de vue éducationnel) ; qui thématisent la *recherche* (requête de mandats de recherche, discussion sur la recherche, groupes de travail, enquêtes dans le champ de l'éducation etc.).

Les secteurs scolaires concernés ont été repartis entre :

1. Scuola dell'infanzia e scuola elementare (SI/SE), c'est-à-dire le niveau CITE 0 e 1 ;
2. Scuola media (SM), c'est-à-dire le niveau CITE 2 ;
3. Scuola media superiore (SMS), qui prépare aux études universitaires, c'est-à-dire le niveau CITE 3A ;
4. Ecoles privées de chaque degré ;

5. Formation professionnelle de base (FP), qui inclut les écoles à formation duale et à plein temps du degré secondaire II et du tertiaire non-universitaire, c'est-à-dire le niveau CITE 3B, 3C, 4B, 5B ;
6. Tertiaire universitaire, qui inclut l'Université, la Haute école pédagogique et la Haute école spécialisée, c'est-à-dire le niveau CITE 5A ;
7. « Mixte ou générique », qui se réfère aux actes qui ne précisent pas le degré de formation visée ou qui se réfèrent à plusieurs degrés.

Pour fournir une image du degré d'innovation en cours au Tessin, nous avons choisi comme période d'observation les années scolaires qui vont de 2003/04 jusqu'au début de l'année scolaire 2009/10 et nous avons recueilli les données relatives aux innovations et aux réformes en cours de réalisation dans cette période. Dans une première phase, nous avons procédé à une recherche de documents officiels et à leur analyse, pour comprendre quelles réformes et quelles innovations étaient en cours dans la période prise en considération. Dans une deuxième phase, nous avons interviewé les responsables des différents secteurs de la formation au Tessin (école primaire, Secondaire I, Secondaire II, Secondaire II professionnel). Les buts de ces interviews étaient multiples : comprendre le processus qui avait mené à ces innovations ou réformes, saisir le contenu des innovations et réformes et vérifier s'il y avait des innovations ou des réformes que nous n'avions pas considérées. Enfin, pour évaluer l'impact des innovations et des réformes, nous avons étudié les documents (compte-rendu) du Conseil d'Etat, les conférences de presse de début et de fin d'année et l'impact que ces changements ont eu dans la presse. Dans notre travail nous allons donc montrer les réformes sous différentes perspectives :

- le niveau « géographique », c'est-à-dire cantonal ou national ;
- le niveau de « complexité », c'est-à-dire si la réforme touche seulement un secteur ou plusieurs secteurs de formation ;
- les degrés scolaires concernés par ces réformes.

### 3. Résultats

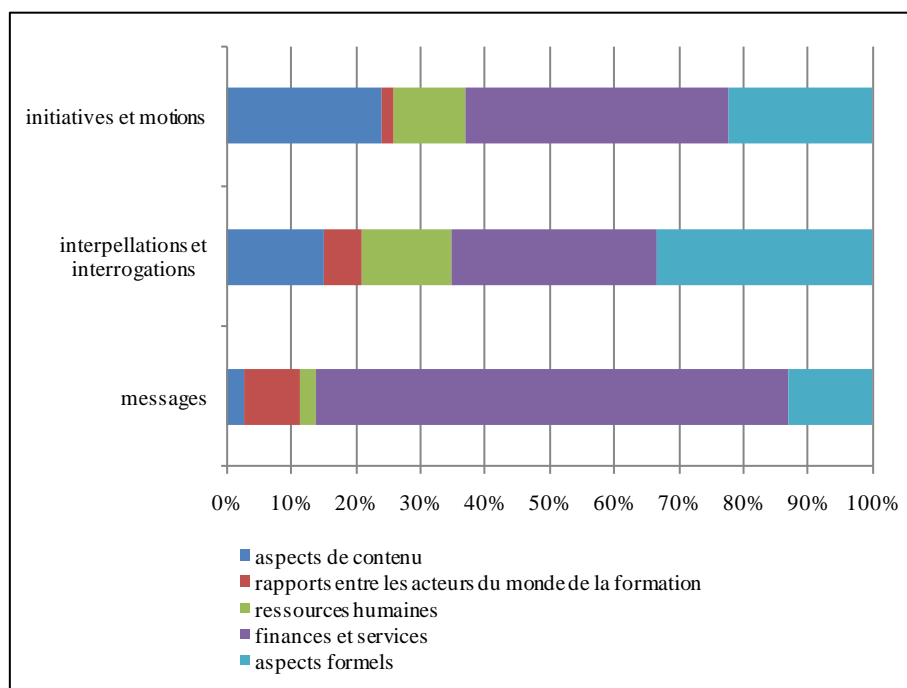
La plupart des actes récoltés est constituée d'actes « critiques » (137), tandis que les propositions représentent une minorité (33) et les messages gouvernementaux atteignent à peu près un quart de tous les actes (Figure 1). A première vue, il semblerait donc que l'activité des politiciens consiste essentiellement à (re)mettre en discussion les thèmes liés à l'éducation.

Type d'acte	Nombre d'actes	Nombre de thèmes
Initiatives et motions (actes qui font des propositions)	33	54
Interpellations et interrogations (actes « critiques »)	137	221
Messages (actes du gouvernement)	66	116
<b>Total</b>	<b>236</b>	<b>391</b>

**Figure 1 :** Nombre d'actes et de thèmes concernant la formation, selon la catégorie des actes, mai 2003 – décembre 2008

En ce qui concerne les thèmes traités par les actes (figure 2), les thèmes les plus fréquents concernent les finances et les services. Les aspects formels (organisation des curricula, calendrier scolaire, règlements, procédures pour la reconnaissance des diplômes, etc.) tiennent aussi une certaine place. Les aspects de contenu (de type pédagogique, liés à la finalité de l'école, etc.) sont traités surtout sous forme de proposition et représentent environ 25 % des thèmes attribués aux initiatives et motions. Les ressources humaines par contre sont traitées surtout de façon critique. Il faut souligner que, bien que trois-quarts des thèmes assignés aux messages du Gouvernement touchent aux finances et aux services, il s'agit dans la plupart des cas de finances liées à l'infrastructure, comme par exemple : requête de crédit pour la construction, la restructuration ou

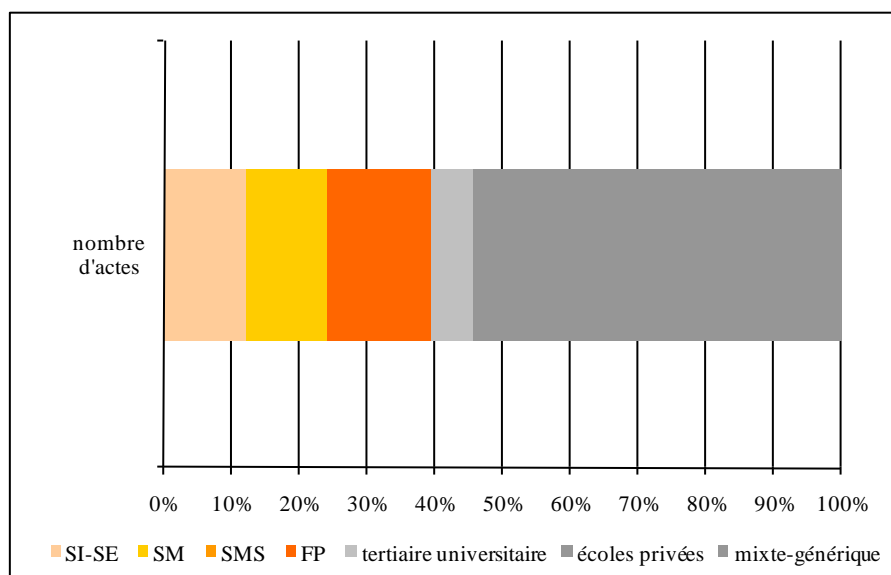
l'agrandissement de bâtiments, salles de sport etc. Cela est dû aussi au fait que les messages du Gouvernement doivent toujours préciser les conséquences de type économique de la proposition.



**Figure 2 :** Thèmes traités dans les actes du Parlement et du Gouvernement, selon le groupe d'acte et en pourcentage par rapport au nombre de thèmes assignés

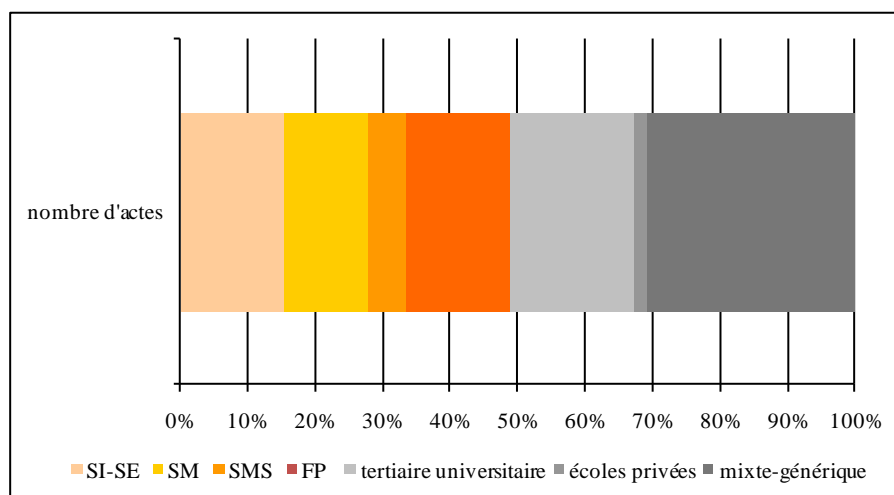
Les initiatives et les motions sont, par définition, des actes liés au changement ou à l'innovation, étant donné leur caractère propositif. Dans le détail, plus de 60 % d'entre elles sont liées au changement et un peu moins de 40 % à l'innovation. Par contre, 50 % des interpellations et des interrogations sont liées au changement et 10 % à l'innovation, alors qu'un peu plus de 10 % des messages du Gouvernement sont liés à la dimension novatrice et un peu plus de 40 % au changement.

Un regard plus approfondi, pour vérifier dans quels secteurs de l'éducation le débat est plus présent, nous permet de voir que, dans le cas d'*initiatives et motions* (Figure 3), il s'agit surtout de propositions qui concernent plusieurs secteurs en même temps ou qui ne spécifient pas le secteur scolaire visé (plus de 50 % des actes). Le secteur de la formation professionnelle est le secteur qui est le plus souvent touché par les actes qui font des propositions visant un secteur spécifique. C'est aussi le secteur pour lequel ces actes sont le plus souvent de type novateur (60 %).



**Figure 3 :** Degrés scolaires concernés par les initiatives et les motions, en pourcentage par rapport au nombre d'initiatives et motions

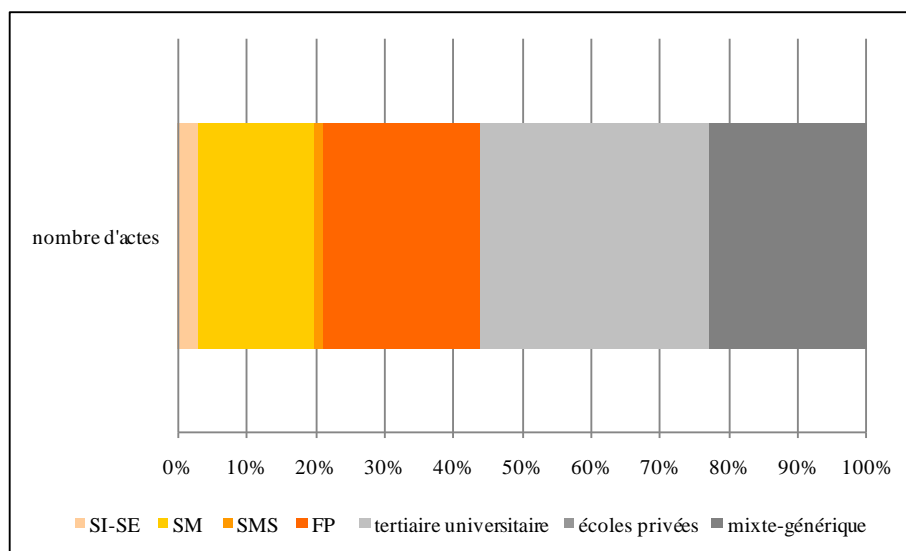
Les actes « critiques » (Figure 4) concernent surtout (env. 30 %) plusieurs secteurs en même temps ou ne spécifient pas le secteur concerné. Le secteur qui est « à lui seul » le plus touché par les *interpellations et interrogations* est le tertiaire universitaire (18 % des actes). Il s'agit aussi du secteur pour lequel les actes dit « critiques » sont le plus souvent de type novateur (un peu plus de 10 %) et de changement (à peu près 70 %). Pour l'ensemble des secteurs, ce sont les aspects liés au changement qui prédominent plutôt que les aspects d'innovation.



**Figure 4 :** Degrés scolaires concernés par interpellations et interrogations, en pourcentage par rapport au nombre d'interpellations et interrogations

Les *messages du Gouvernement* (Figure 5) concernent surtout le secteur tertiaire universitaire (un tiers des messages) et la formation professionnelle de base (presqu'un quart des messages). Cela s'explique en partie par le fait que la Loi fédérale impose, pour le secteur tertiaire universitaire,

que le Parlement prenne des décisions sur la base de propositions du Gouvernement, notamment pour ce qui est du montant global annuel, la création ou suppression de Facultés et Départements, la planification du développement du secteur tertiaire universitaire et non-universitaire. Dans la période considérée par notre étude, outre les activités de « routine », le Conseil d'Etat s'est occupé de l'affiliation à la SUPSI<sup>2</sup> d'entités formatrices préexistantes, telles que la Scuola Teatro Dimitri, le Conservatoire de la Suisse italienne et la Haute école pédagogique.



**Figure 5 :** Degrés scolaires concernés par les messages, en pourcentage par rapport au nombre de messages, mai 2003 – décembre 2008

Les aspects novateurs ne sont pas fréquents dans les messages : seulement 20 % des actes relatifs à des secteurs de formation non spécifiés ou à plusieurs secteurs sont concernés par l'innovation ; la formation professionnelle de base est concernée par l'aspect novateur dans un peu plus de 10 % des cas et le secteur tertiaire universitaire – secteur pour lequel 70 % des actes concernent la dimension du changement – dans un environ 10 % des cas. Ni l'innovation ni le changement ne sont présents dans les messages qui concernent l'école enfantine et primaire, la *Scuola media* et la *Scuola media superiore*.

En conclusion, on voit que les actes du Parlement et du Gouvernement concernent dans la plupart des cas plusieurs secteurs de la formation à la fois ou sont génériques, c'est-à-dire qu'ils ne visent pas un secteur spécifique de la formation. Les actes qui ont un secteur spécifique comme objet d'intérêt se rapportent surtout au secteur professionnel et au secteur tertiaire universitaire, qui est aussi le secteur le plus souvent concerné par le débat sur l'innovation et le changement.

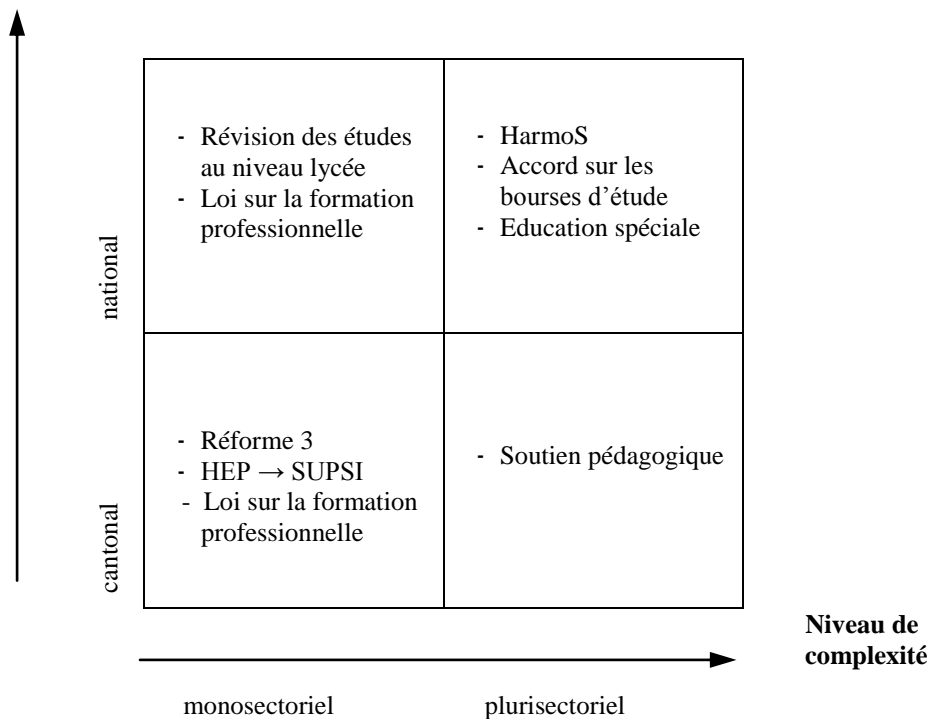
En ce qui concerne les réformes en cours, c'est-à-dire les changements qui ont eu lieu entre 2003/04 et 2009/10 et qui ressortent, dans une certaine mesure, des débats au niveau politique, nous constatons que la plupart des réformes se situent au niveau national et concernent plusieurs secteurs de la formation en même temps (Figure 6)<sup>3</sup>. Les réformes les plus importantes au niveau cantonal concernent la Riforma 3 de la *Scuola media*, qui prévoit des changements à plusieurs niveaux (programmes, curricula, structure etc.) et l'intégration de la Haute Ecole Pédagogique

2. Haute école spécialisée de la Suisse italienne.

3. Pour une présentation détaillée et complète des réformes scolaires se référer à la publication des indicateurs scolaires de l'école tessinoise, qui paraîtra en automne 2010.

dans la SUPSI, qui a eu lieu en septembre 2009 et comporte une période assez longue de réorganisation, tant pour les aspects formels que pour les aspects de contenu. La plupart des réformes qui ont eu lieu au Tessin découlent donc d'une stimulation au niveau national qui requiert une « adaptation » au niveau cantonal (par exemple la Loi sur la formation professionnelle ou HarmoS).

### Niveau géographique



**Figure 6 :** Les réformes (2003/04 – 2009/10) au niveau géographique et au niveau de complexité au Tessin

Il faut souligner que la figure indique les réformes selon la définition que nous en avons donnée. Au Tessin, il y a en effet en ce moment d'autres changements en cours, qui ne rentrent pas dans la définition de réforme choisie. Il s'agit surtout de changements voulus au niveau cantonal et en particulier liés à un secteur donné, qui peuvent être la conséquence d'une réforme ou indépendants d'elle. Par exemple, suite à la Réforme 3 de la Scuola media (école secondaire) – qui prévoit l'enseignement obligatoire du français seulement jusqu'au septième degré (auparavant jusqu'au neuvième) et son remplacement par l'anglais – il y a eu une révision de l'enseignement du français au niveau primaire, avec l'introduction de nouveaux matériaux didactiques. Ailleurs, pour faire face à l'augmentation de « cas difficiles » et au malaise de l'école à gérer ces élèves, on a introduit, de façon expérimentale, la figure de l'éducateur dans les écoles secondaires plus touchées par ce phénomène.

## 4. Discussion et conclusion

Après avoir répertorié et analysé les actes du Parlement et du Gouvernement sur la période mai 2003 - décembre 2008, nous avons relevé que la plupart des actes concernant l'éducation sont de type « critique », c'est-à-dire des interpellations et des interrogations. Les thèmes abordés par les politiciens concernent surtout les finances et les services et les aspects formels. Un regard plus



approfondi sur les secteurs scolaires concernés par les différents groupes d'actes nous révèle que le plus souvent les actes se réfèrent à l'école en général, implicitement ou explicitement. Les actes qui visent un seul secteur spécifique, concernent surtout la formation professionnelle de base ou le tertiaire universitaire. La dimension novatrice est généralement peu présente dans les actes (environ 10 %), sauf parmi les initiatives et les motions (presque 40 % des actes). En ce qui concerne les réformes et les innovations en cours, nous avons remarqué que les réformes, selon la définition donnée, ne sont pas nombreuses, mais qu'elles peuvent impliquer un grand nombre de changements. En outre, les réformes sont le plus souvent la conséquence de décisions au niveau national (par ex. HarmoS, Loi fédérale sur la formation professionnelle). Toutefois, on précise qu'il y a eu plusieurs changements et innovations au niveau tessinois qui, bien que n'entrant pas dans la définition choisie de réforme ou qui ne sont que la « conséquence » d'une réforme, montrent un certain intérêt. Nous avons cité pour exemple le nouveau matériel didactique pour l'enseignement du français au niveau primaire ou bien l'introduction de l'éducateur dans certaines écoles pour la gestion des cas « difficiles ».

Les questions ouvertes dans ce domaine de recherche, qui devraient être mieux affrontées à l'avenir, concernent les thèmes discutés dans les actes du Parlement et du Gouvernement. Ici nous n'avons pu donner qu'une vision quantitative, mais il serait très intéressant de mener une « évaluation » qualitative plus approfondie sur les thématiques abordées par les politiciens.

Il faut aussi souligner que ce qui est vraiment intéressant, ce n'est pas de « quantifier » les réformes, mais plutôt de construire une sorte de « carte schématique » des réformes sous divers points de vue (par ex. secteurs concernés, contenus, acteurs, etc.). Ce type de travail nous a été possible qu'en partie, car il exige du temps et des ressources dont nous ne disposons actuellement pas.

Ces considérations nous amènent à une autre question importante par rapport à ce genre de travail. Nous avons commencé ce travail en tant que service de recherche du canton du Tessin et nous l'avons terminé en tant que centre de recherche à l'intérieur du nouveau Département de la formation et de l'apprentissage de la SUPSI, qui est une institution parapublique. Étant donné qu'il s'agit d'un côté d'examiner l'activité des politiciens et de l'autre côté de vérifier le degré d'innovation réellement mis en place par les autorités, se pose alors la question de savoir si un service de recherche cantonal ou parapublique est approprié pour mener ce genre d'enquête, et quels « risques » cela implique pour l'objectivité scientifique de l'étude.

Il serait en outre intéressant, et nous osons même dire indispensable, de conduire une évaluation des innovations et des réformes introduites. Ceci est un point très délicat, pour lequel se pose aussi la question du mandataire le plus approprié. Si un mandataire interne au système à évaluer peut être accusé de condescendance, un mandataire extérieur pourrait être jugé incompétent, pour ne pas bien connaître le système ou/et d'être trop sévère dans ses jugements. Il faut toutefois dire qu'un tel procédé a été mis en place pour la Réforme 3 de la Scuola media et est actuellement en cours.

## **5. Références et bibliographie**

- Béchar, J. P. (2001). L'enseignement supérieur et les innovations pédagogiques : une recension des écrits. *Revue des sciences de l'éducation*, 2, 257-281. Téléchargeable sur : <http://id.erudit.org/iderudit/009933ar> [8 juillet 2008].
- Béchar, J.-P. & Pelletier, P. (2001). Développement des innovations pédagogiques en milieu universitaire : un cas d'apprentissage organisationnel. In D. Raymond (dir.), *Nouveaux espaces de développement professionnel et organisationnel* (p.131-149). Sherbrooke : Éditions du CRP.
- Brodin, E. (2004). *Innovation en éducation et innovation dans l'enseignement des langues : quels invariants ?* Paris : Université Paris 3. Téléchargeable sur : [http://acedle.u-strasbg.fr/article.php3?id\\_article=397](http://acedle.u-strasbg.fr/article.php3?id_article=397) [3 février 2009].

- Consiglio di Stato. (2003). *Rapporto sugli indirizzi*. Bellinzona : Consiglio di Stato. Téléchargeable sur : <http://www.ti.ch/CAN/temi/rapindirizzi/documenti/RAPPORTOINDIRIZZI03.pdf> [4 mars 2009].
- Cros, F. (1994). *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*. Paris : Nathan.
- Cros, F. (1997). *L'innovazione a scuola. Forza e illusione*. Roma : Armando Armando.
- Cros, F. (dir.) (2001). *Politiques de changement et pratiques de changement*. Paris : INRP.
- Cros, F. (2001). *L'innovation scolaire*. Paris, INRP.
- Fullan, M. (2001). *The New Meaning of Educational Change* (3rd ed.). New York : Teachers College Press.
- Hassenforder, J. (1972). *L'innovation dans l'enseignement*. Parigi : Casterman.
- Huberman, A. M. (1973). *Comment s'opèrent les changements en éducation : contribution à l'étude de l'innovation*. Paris : Unesco.
- Perrenoud, Ph. (2004). Six façons éprouvées de faire échouer une réforme scolaire. In Frenay, M. et Maroy, C. (dir.) *L'école, six ans après le décret « missions ». Regards interdisciplinaires sur les politiques scolaires en Communauté française de Belgique* (pp. 317-345). Louvain : Presses universitaires de Louvain. Téléchargeable sur : [http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php\\_main/php\\_2003/2003\\_25.html](http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_2003/2003_25.html) [25 juin 2010].
- Perrenoud, Ph. (2005). Peut-on réformer le système scolaire ? In Biron, D., Cividini, M. et Desbiens, J.-F. (dir.) *La profession enseignante au temps des réformes* (pp. 37-58). Sherbrooke : Editions du CRP. Téléchargeable sur : [http://www.unige.ch/fapse/life/livres/alpha/B/Biron+alii\\_2005\\_A.html](http://www.unige.ch/fapse/life/livres/alpha/B/Biron+alii_2005_A.html) [4 mars 2009].